

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE
n° 102 (1^{er} avril au 30 juin 2006)

Arrêtés de la Direction de l'administration pénitentiaire
Signalisation des arrêtés du 1^{er} avril au 30 juin 2006

**Arrêté portant mise à disposition d'un chef des services
d'insertion et de probation**

DAP 2006

NOR : JUSK0640107A

- 16 mai 2006 -

LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions de fonctionnaires de l'Etat et à certaines modalités de cessation définitive de fonctions, titre 1 de la mise à disposition, article 1 -3° ;

VU le décret n° 93-1114 du 21 septembre 1993 modifié relatif au statut particulier du personnel d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire ;

VU la demande de l'intéressé en date du 9 janvier 2006 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Cyrille PERROT, chef des services d'insertion et de probation des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire au 7^{ème} échelon (IM 549) depuis le 24 juin 2005, affectée au service pénitentiaire d'insertion et de probation de Meurthe et Moselle, est mis à disposition de l'association APERI pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} juin 2006.

ARTICLE 2 : Le Directeur de l'administration pénitentiaire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 mai 2006

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice,
Le directeur de l'administration pénitentiaire

Claude d'HARCOURT

